

## Les maisons BBC sont plus accessibles qu'il y a cinq ans



Une nouvelle qui ne peut que réjouir les particuliers souhaitant acquérir une maison économe en énergie. A l'heure où de nombreuses mesures sont prises en faveur du climat, Travaux.com revient sur les avantages de ce type de bâtisse. Economies d'énergie, confort thermique, aides financières à la construction, la maison BBC a de quoi convaincre.

En cette fin d'année 2015 et alors que la COP 21 a permis l'adoption d'un accord collectif en faveur du climat, Travaux.com, site internet de mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment, revient sur les avantages des bâtis basse consommation et plus particulièrement sur ceux des maisons économes en énergie.

La société rappelle tout d'abord qu'une analyse publiée en 2015 par Céquami, l'un des organismes certificateurs des maisons BBC, a révélé que le coût de ce type de logement a considérablement baissé depuis 2010 passant de 169 410 euros à 152 759 euros pour une surface de 108 à 116 m<sup>2</sup>.

Selon l'organisme de certification cette diminution de prix se doit « à l'amélioration permanente du savoir-faire des constructeurs et des matériaux utilisés, et la volonté de démocratiser la maison BBC pour la rendre accessible au plus grand nombre ».

A titre d'exemple, Travaux.com indique que les constructeurs comme Trecobat proposent des maisons à partir de 99 000 euros. Dans le Morbihan, une habitation de 78 m<sup>2</sup> sur un terrain de 260 m<sup>2</sup> revient à 129 000 euros tandis qu'un logement de 95 m<sup>2</sup> avec un terrain de 1 066 m<sup>2</sup> dans les Côtes d'Armor coûte 203 142 euros.

Malgré cette baisse de prix, les spécialistes précisent que la maison BBC reste 15 à 20% plus chère que la maison standard. Pourquoi cette différence ? Elle provient tout simplement du coût des isolants et de leur mise en œuvre, ainsi que du prix des équipements énergies renouvelables.

Si cette différence de prix peut en décourager plus d'un, Travaux.com souligne que « ce coût supplémentaire à la construction de la maison BBC est largement rentabilisé par les économies d'énergies réalisées lors de son utilisation ».

## Des avantages à ne pas négliger

Les maisons BBC sont équipées de dispositifs permettant de réduire les factures d'énergies tels que des toitures végétalisées ou encore des panneaux solaires photovoltaïques.

Elles sont conformes à la norme de construction RT 2012 qui exige que « toute maison neuve consomme moins de 50 kWhEP/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire, une limitation qui concerne le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires de chauffage et de ventilation ».

Les spécialistes de Travaux.com estiment qu'une maison BBC consommera 15 euros seulement de chauffage par mois.

*« C'est une maison écologique (les rejets de CO2 sont divisés par 3), qui consomme très peu d'énergie et offre un maximum de confort thermique été comme hiver. Le surcoût à la construction est compensé par des équipements de chauffe plus réduits et des incitations fiscales avantageuses »,* commente Samira Ait-Abbas, Responsable éditoriale du site Travaux.com.

Des aides financières existent effectivement pour encourager la construction de logements très performants énergétiquement telles que le PTZ +, ainsi que divers prêts « verts », précisé la société, accordés par certains organismes de crédit.

De plus certaines communes accordent *« une exonération du paiement de 50% voire de 100% de la taxe foncière à compter de l'année suivant celle du paiement total des travaux »*. Enfin, il existe un réel avantage pour ceux qui souhaitent louer leur maison BBC, puisque le dispositif d'aide à l'investissement locatif « Duflot » offre une réduction d'impôt de 18% sur le revenu pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf.

*« Construire une maison BBC permet d'obtenir une importante plus plus-value en cas de vente ou de location. N'émettant que très peu de gaz à effet de serre, cela permet de participer activement contre le réchauffement climatique de la planète »,* conclut Mme Ait-Abbas.

**22 Décembre 2015**